

PROCÈS-VERBAL DU COMITE D'ADMINISTRATION
Séance du 29 mai 2026
 Au Parc des Expositions à MULHOUSE

Nombre de présents :	61	Date de convocation et d'expédition : 22 mai 2026
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	

Présents (61/85) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19/85) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (05/85) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. ALVIANI, FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du Syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

M. HILLMEYER : Mesdames, Messieurs, je vous salue.

Je vous propose de démarrer cette séance et je déclare ouverte la séance d'installation du Comité d'Administration.

Je vous propose de désigner le Benjamin de l'Assemblée comme secrétaire de séance en application de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales transposé aux établissements publics de coopération intercommunale. Il s'agit de M. Florian COLOM.

M. Florian COLOM, merci de procéder à l'appel nominatif des élus titulaires.

M. COLOM : Merci, M. Le Président.

Bonjour à toutes celles et tous ceux que je n'ai pas encore salués.

Avant de procéder à l'appel nominal, permettez-moi de vous préciser qu'en application de l'article 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers ne peuvent être porteurs que d'une seule procuration.

De plus, le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice est présente, soit 71 droits de vote pour notre Comité, articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités.

Alors, avant de procéder à l'appel, je m'excuse par avance si j'écorce l'un ou l'autre nom. Généralement, j'en connais un grand nombre ici, ça ne devrait pas arriver souvent, mais si vous êtes l'exception, je m'en excuse par avance.

M. COLOM détaille le point numéro 1 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 1 de l'ordre du jour

Installation des membres du Comité d'Administration du Sivom Mulhouse Sud Alsace et désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les mêmes règles d'installation du Comité d'Administration que celles prévues pour les Conseils municipaux.

Le SIVOM est constitué des groupements suivants :

- la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2a) au titre des compétences Déchets et Assainissement (55 membres par compétence),
- la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération (SLA) au titre de la compétence Déchets (17 membres),
- la Communauté de Communes Sundgau (CCS) au titre de la compétence Déchets (10 membres),
- le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMA BVD) au titre de la compétence Assainissement (2 membres),

Ces structures sont représentées au Comité d'Administration par 85 délégués.

Mulhouse Alsace Agglomération a fait le choix de désigner les mêmes élus pour ses deux compétences d'adhésion.

Il est proposé que pour cette séance, le Benjamin de l'assemblée soit désignée secrétaire de la séance.

Le Président installe officiellement le Comité d'Administration du Sivom Mulhouse Sud Alsace par l'appel alphabétique des membres titulaires :

Nom	Prénom	Élu dans la commune de	Délégué par
ADRIAN	Daniel	Landser	SLA
BACH	Danièle	Hochstatt	CCS
BAECHTEL	Rachel	Rixheim	m2A
BAUMLIN	Christian	Geispitzen	SLA
BEHE	Jean-Marie	Ottmarsheim	m2A
BERBETT	Joseph	Bisel	CCS
BEZARD	Anne	Stetten	SLA
BIEDERMANN- GOEPFERT	Frédérique	Steinbrunn-le-Bas	m2A
BITSCHENE	Christophe	Galfingue	m2A
BITTNER	Philippe	Battenheim	m2A
BRAND	Alain	Hirsingue	CCS
BUCHER	Arnaud	Mulhouse	m2A
CHERAY	Michel	Kingersheim	m2A
COLIN	Marie	Zillisheim	m2A
COLOM	Florian	Mulhouse	m2A
DUSSOURD	Francis	Ruelisheim	m2A
FEISSEL	Catherine	Riedisheim	m2A
FRANCOIS	Christine	Huningue	SLA
FRANTZ	Christian	Dietwiller	m2A
FREY	Malvine	Mulhouse	m2A
FREY	Nathalie	Wittenheim	m2A
GRIENENBERGER	Christian	Hirsingue	CCS

GRUN	Philippe	Baldersheim	m2A
GUEMAZI-KHEFFI	Fatiha	Mulhouse	m2A
HABIG	Dominique	Sausheim	m2A
HALIT	Ahmed	Pfastatt	m2A
HARTMANN	Mathieu	Hochstatt	CCS
HATTENBERGER	Jean-Maurice	Chalampé	m2A
HECKLEN	Matthieu	Hochstatt	CCS
HERR	Benoît	Berrwiller	m2A
HIRTH	André	Burnhaupt-le-Haut	SMA BVD
IFFRIG	Gilbert	Eschentzwiller	m2A
ISSELE	René	Morschwiller-le-Bas	m2A
JUCHS	Bernard	Schlierbach	SLA
JULIEN	Jean-Paul	Bollwiller	m2A
JUND	Jean-Marc	Bruebach	m2A
KANNENGIESER	Bernard	Bartenheim	SLA
KELLER	Olivier	Habsheim	m2A
KIEFFER	Daniel	Wittelsheim	m2A
KLEINHOFFER	Louis	Pulversheim	m2A
KOLB	Francis	Reiningue	m2A
KUNTZ	Valérie	Waltenheim	SLA
LATSCHA	Mathieu	Vieux-Ferrette	CCS
LIDIN	Véronique	Carspach	CCS
LUTHRINGER	Martine	Bantzenheim	m2A
MONA	Armelle	Koetzingue	SLA
NEUMANN	Rémy	Lutterbach	m2A
NICO	Mathieu	Wittenheim	m2A
OTMANE	Rémy	Leymen	SLA
PASQUIERS	Maxe	Flaxlanden	m2A
RAUB	Alphonse	Galfingue	SMA BVD
REUTER	Christophe	Illzach	m2A
RICHARD	Loïc	Riedisheim	m2A
RICHART	Fabien	Wittenheim	m2A

RIES	Michel	Illzach	m2A
RIGONI	Alessandro	Mulhouse	m2A
RITZ	Christelle	Mulhouse	m2A
RODDE	Stéphane	Ranspach-le-Haut	SLA
ROLLIN	Arnaud	Kingersheim	m2A
ROUDAIRE	Joël	Kembs	SLA
SASSI	Annouar	Mulhouse	m2A
SAVARY	Nicolas	Saint-Louis	SLA
SHELLENBERGER	Thiebaut	Wahlbach	SLA
SCHILDKNECHT	Romain	Illzach	m2A
SCHILLING	Jean-Claude	Hombourg	m2A
SCHOBER	Raphaële	Wittelsheim	m2A
SCHWAB	Hervé	Niffer	m2A
SIEDLACZEK	Claudia	Heimsbrunn	m2A
STALLINI	Stéphane	Steinsoultz	CCS
STEGE	Christophe	Mulhouse	m2A
STRICH	Vincent	Steinbrunn-le-Haut	SLA
STURCHLER	Philippe	Zimmersheim	m2A
TAILLANDIER	Laurent	Richwiller	m2A
TALLEUX	Carole	Petit-Landau	m2A
THOMANN	Roland	Staffelfelden	m2A
TOME	Jean	Feldkirch	m2A
TSCHAMBER	Yves	Helfrantzkirch	SLA
TURRI	Pascal	Sierentz	SLA
VIGIER	Serge	Ungersheim	m2A
VIOLA	Antoine	Brunstatt-Didenheim	m2A
WEISENBACH	Raphaël	Bettendorf	CCS
WILHELM	Mathieu	Magstatt-le-Bas	SLA
WOLFF	Philippe	Rixheim	m2A
ZIMMERMANN	Nicolas	Pfastatt	m2A
ZINNIGER	Roger	Zaessingue	SLA

L'appel ayant été fait, le quorum étant atteint, le Comité d'Administration du SIVOM est officiellement installé.

À partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le Doyen d'âge de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT).

Le Benjamin de l'assemblée sera désigné comme scrutateur.

M. COLOM : Voilà, M. Le Président, le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

M. HILLMEYER : Merci, je déclare les nouveaux conseillers installés dans leur fonction. Par transposition de l'article L21-22-8 du Code Général des Collectivités Territoriales aux établissements publics de coopération intercommunale, qui précise que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité d'Administration.

Il revient à M. Francis DUSSOURD, Doyen d'âge, de présider la séance.

Francis, si tu veux bien.

M. DUSSOURD : Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs, les membres du Comité d'Administration du Sivom Mulhouse Sud Alsace.

C'est avec honneur tout particulier et aussi une certaine émotion que je prends la parole aujourd'hui en qualité de Doyen pour ouvrir cette séance d'installation du Comité d'Administration du SIVOM.

Je formule ainsi les vœux que nos travaux soient guidés par un esprit de coopération, de respect mutuel et de responsabilité. Car au-delà de nos sensibilités ou de nos appartenances, c'est bien l'avenir de notre territoire que nous avons en partage.

Et avant de poursuivre l'ordre du jour et d'engager les opérations d'installation de notre Comité, je souhaite à chacune, à chacun d'entre vous, un mandat utile, constructif et fidèle aux attentes de nos concitoyens. Merci.

Nous pouvons passer au point numéro 2, c'est le procès-verbal de la séance du 19 février 2026. Tous ceux qui ont assisté à cette séance, nous vous avons transmis avec la convocation ce procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 février 2026

Le procès-verbal de la séance du Comité d'Administration du 19 février 2026 a été transmis avec la convocation.

Il est à présent soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. DUSSOURD : Est-ce qu'il y a des remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Avant d'entamer la procédure d'élection du nouveau Président, je vous rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui régissent l'élection du Président et des membres du Bureau du SIVOM.

Selon les dispositifs de l'article L2222-7 du même Code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le plus âgé qui est déclaré élu.

Ceci étant rappelé, nous pouvons passer à l'élection au scrutin secret du Président.

M. COLOM nous a rejoints, c'est lui qui sera le scrutateur et témoin des opérations du vote électronique.

J'enregistre à présent les candidatures au poste de Président.

M. ISSELE : Oui, Président, bonjour.

Je souhaiterais pour ma part présenter la candidature au poste de Président du SIVOM de M. Rémy NEUMANN, Vice-Président sortant, qui est par ailleurs fortement engagé au niveau de l'intercommunalité.

Il est déjà par ailleurs Conseiller Municipal de LUTTERBACH, premier Conseiller délégué à m2a avec comme délégation importante, les finances, le budget, la commande publique, les services juridiques, le PLUI et le SCOT.

Il est par ailleurs Président de m2a Énergie, Directeur Général de la SEM Maison du Territoire, Vice-Président de CITIVIA SPL et Vice-Président de l'établissement public Foncier Alsace.

Comme je viens de le dire, c'est quelqu'un qui, depuis plusieurs années, est très fortement engagé au niveau de notre intercommunalité. Il a une parfaite connaissance des dossiers à traiter et surtout un engagement sans faille et une grande capacité de travail.

M. DUSSOURD : La candidature est enregistrée.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Si ce n'est pas le cas, le candidat est donc M. Rémy NEUMANN.

Je vous rappelle, avant de procéder au vote électronique, quelques instructions relatives au déroulement du vote.

Donc, si vous êtes un élu non porteur d'une procuration, vous possédez un seul boîtier de vote.

Si vous êtes porteur de la procuration d'un élu, vous devez être en possession de votre boîtier ainsi que de celui de la personne qui vous a donné procuration.

Vous disposez donc bien de deux boîtiers et effectuez les opérations de vote sur ces deux boîtiers.

Je rappelle également les élus qui sont porteurs de procuration.

M. BAUMLIN Christian, donne procuration à M. TURRI Pascal,
M. BITSCHENE Christophe donne procuration à M. RAUB Alphonse,
M. IFFRIG Gilbert donne procuration à M. STURCHLER Philippe,
M. JUCHS Bernard donne procuration à M. ADRIAN Daniel,
M. KANNENGIESER Bernard donne procuration à M. RODDE Stéphane,
M. NICO Mathieu donne procuration à Mme FREY Nathalie,
M. RICHARD Loïc donne procuration à Mme FEISSEL-SIMON Catherine,
M. RIGONI Alessandro donne procuration à Mme FREY Malvine,
M. STALINI Stéphane donne procuration à M. GRIENENBERGER Christian,
Mme TALLEUX Carole donne procuration à M. BEHE Jean-Marie,
M. TSCHAMBER Yves donne procuration à M. STRICH Vincent,
M. VIOLA Antoine donne procuration à M. NEUMANN Rémy,
Et M. SCHILLING Jean-Claude donne procuration à M. HABIG Dominique.

Voilà, Messieurs, les élus porteurs de ces procurations.

Alors, il s'agit d'un vote anonyme à l'issue duquel le Président sera élu au premier, au deuxième ou au troisième tour.

Le logiciel qui est utilisé est configuré de telle façon à ce que l'anonymat soit respecté. De ce fait, les boîtiers ne permettent en aucune façon de visualiser les votes de façon nominative.

Nous allons donc dans un premier temps procéder à des tests pour nous assurer du bon fonctionnement de tous les boîtiers.

Je vous demande pour cela, à mon signal, d'appuyer sur la touche A, B, C ou D au choix.

Bien, le vote est ouvert.

Et vous avez le mot "reçu" à la fin.

Pendant le vote, et jusqu'à, « je déclare celui-ci clos », vous avez la possibilité de revenir sur votre choix en appuyant sur la touche correction.

Les élus ayant une procuration votent deux fois sur leur boîtier et celui de la personne dont ils ont reçu procuration.

Nous pouvons à présent procéder à l'élection du Président.

À mon signal, si vous souhaitez voter pour M. Rémy NEUMANN, appuyez sur la touche A.

Les autres lettres sont comptabilisées en tant que vote blanc. Si vous souhaitez vous abstenir, vous n'appuyez sur aucune touche.

Je déclare le vote ouvert.

Point n° 3 de l'ordre du jour Élection du Président

Considérant la lecture combinée des articles L5711-1 et suivants applicables aux Syndicats Mixtes et des articles L5211-2 applicables aux EPCI issus du Code Général des Collectivités Territoriales, *« les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie du même code relatives au Maire et aux Adjointes sont applicables au Président et aux membres du Bureau »* du Sivom Mulhouse Sud Alsace.

Ainsi, le doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon les dispositions de l'article **L 2122-7** du même code, le Président est *« élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Ceci rappelé, il est passé à l'**élection au scrutin secret du Président.**

Après avoir enregistré les candidatures, le Comité d'Administration est invité à procéder à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. DUSSOURD : Je déclare le vote clos. Voilà donc a obtenu Rémy NEUMANN 111 voix.

M. Rémy NEUMANN est proclamé Président du Sivom Mulhouse Sud-Alsace, et je l'invite à prendre sa place.

M. NEUMANN : Bien, laissez-moi vous remercier pour ce vote de confiance et je remercie également René ISSELÉ d'avoir présenté ma candidature.

Je vous propose de dérouler l'ordre du jour de ce Comité d'Administration en vous précisant que Francis HILLMEYER, notre ancien Président, reste à la table parce qu'on lui rendra un petit hommage à la fin de cette réunion, ainsi que Régis OCHSENBEIN, qui était notre Directeur Général du SIVOM jusqu'à présent.

Reste également à ma droite Pierre-Victor NAZON, qui est notre Directeur Adjoint et qui va passer, après ce Conseil d'Administration, à compter du 1^{er} juin 2026, Directeur du SIVOM. Et nous rendrons également un hommage à Régis à la fin de ce Conseil d'Administration.

Je vous propose donc de poursuivre l'ordre du jour avec la fixation de la composition du Bureau. Je vais prendre la délibération sous les yeux.
C'est le point numéro 4.

****M. NEUMANN détaille le point numéro 4 en s'appuyant sur la délibération****

Point n° 4 de l'ordre du jour

Fixation de la composition du Bureau

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-10 applicable au Sivom Mulhouse Sud Alsace, dispose que :

« Le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents ».

Le Bureau précédent comprenait 20 membres (1 Président, 15 Vice-Présidents et 4 Assesseurs).

Chaque Vice-Président et Assesseurs se verra attribuer par le Président une délégation de compétence.

Il est proposé la composition suivante afin de garantir l'équilibre politique du Bureau :

- *Mulhouse Alsace Agglomération : 13 Vice-Présidents, 3 Assesseurs*
- *Saint-Louis Agglomération : 1 Vice-Président, 1 Assesseur*
- *Communauté de Communes Sundgau : 1 Vice-Président,*
- *Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller : 1 Assesseur.*

Le Bureau serait ainsi composé de 21 membres (1 Président, 15 Vice-Présidents et 5 Assesseurs).

Les membres du Comité d'Administration, après en avoir délibéré, valident la composition du Bureau.

Le Président : Nous pouvons procéder au vote simple concernant ce point numéro 4, s'il n'y a pas d'objection dans la salle. S'il n'y en a pas, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Ensuite, on va vous distribuer sur les tables la liste qui est proposée des Vice-Présidents et des Assesseurs, en sachant que cette liste a été déterminée en collaboration et en concertation avec les Présidents de vos Agglomérations, Communautés de Communes ou Syndicats, pour respecter un certain équilibre également.

Et donc vous avez le détail de la liste des Vice-Présidents et Assesseurs que je vais vous proposer tout à l'heure.

Bureau du SIVOM

Président		Rémy NEUMANN
		Délégations
1 ^{er} VP	Christophe STEGER	Relations avec les industriels, suivi des micro-polluants et réseaux de chaleurs existants
2 ^{ème} VP	René ISSELE	Finances et Budget
3 ^{ème} VP	Jean-Marie BEHE	Suivi technique et opérationnel de l'Unité de Valorisation Énergétique
4 ^{ème} VP	Carole TALLEUX	Communication et sensibilisation à l'environnement
5 ^{ème} VP	Francis DUSSOURD	Suivi technique et opérationnel du réseau intercommunal de déchetteries
6 ^{ème} VP	Jean-Paul JULIEN	Politique générale en matière d'assainissement des eaux usées
7 ^{ème} VP	Stéphane RODDE (SLA)	Suivi technique et opérationnel du centre de tri et de préparation des déchets et encombrants
8 ^{ème} VP	Dominique HABIG	Suivi technique et opérationnel de l'exploitation des stations d'épuration et de l'unité de méthanisation à Sausheim
9 ^{ème} VP	Rachel BAECHTEL	Politique générale en matière de traitement et valorisation des déchets
10 ^{ème} VP	Christophe BITSCHENE	Gestion du patrimoine immobilier, Affaires Juridiques et développement numérique (SIG)
11 ^{ème} VP	Philippe STURCHLER	Suivi et développement du compostage individuel et partagé
12 ^{ème} VP	Christian GRIENENBERGER (CCS)	Relations avec les Eco-organismes
13 ^{ème} VP	Nicolas ZIMMERMANN	Suivi technique et opérationnel de l'exploitation des réseaux d'assainissement collectifs et assainissement non collectif (ANC)
14 ^{ème} VP	Arnaud BUCHER	Urbanisme et aménagement
15 ^{ème} VP	Romain SCHILDKNECHT	Suivi des eaux pluviales urbaines et développement des techniques de gestion durable et intégrée
1 ^{er} Assesneur	André HIRTH (SMABVD)	Suivi de l'évolution de la réglementation en matière de rejets
2 ^{ème} Assesneur	Malvine FREY	Relation avec les associations d'usagers et les institutions

3ème Assesseur	Loïc RICHARD	Relations avec la Régie de l'eau et l'AERM
4ème Assesseur	Antoine VIOLA	Suivi des énergies vertes
5ème Assesseur	Nicolas SAVARY (SLA)	Suivi du programme de surveillance environnementale de l'UVE

Le Président : Nous allons donc au point numéro 5, procéder à l'élection de chaque Vice-Président et chaque Assesseur.

Comme pour le vote du Président, le vote est anonyme par scrutin électronique et on passera un vote après l'autre. S'il n'y a qu'un seul candidat et que vous souhaitez voter pour lui, appuyez sur la touche A. Les autres lettres seront comptabilisées en tant que vote blanc, comme tout à l'heure. Si vous n'appuyez sur aucune lettre, cela vaudra abstention.

S'il y a plusieurs candidats, une lettre sera attribuée à d'autres candidats éventuels. Les autres lettres seront comptabilisées en tant que vote blanc. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de candidat et vous votez sur une autre lettre, c'est considéré comme un vote blanc.

Le message "reçu" indique que votre vote a bien été enregistré comme le vote précédent. Et enfin, vous pouvez, tant que le vote n'est pas clos, corriger votre vote.

Les élus qui ont une procuration ont deux boîtiers, donc vous votez sur chacun des boîtiers, comme vous l'avez déjà fait tout à l'heure.

Point n° 5 de l'ordre du jour **Élection des membres du Bureau**

Conformément aux dispositions des articles L5211-11 et L2122-10 du CGCT et à l'article 9 des statuts du Syndicat, il appartient au Comité d'Administration de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le vote secret et individuel et à la majorité absolue pour chaque poste à pourvoir.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci étant précisé, le Président fait procéder aux différentes élections.

Le Président : Je propose donc de démarrer avec, au poste de premier Vice-Président, la candidature de Christophe STEGER de Mulhouse Alsace Agglomération.

Christophe STEGER est Conseiller Communal délégué m2a et Conseiller délégué de MULHOUSE. J'ouvre donc le vote pour le poste de Premier Vice-Président à Christophe STEGER.

Le vote est ouvert avec la touche A, pour Christophe STEGER, s'il n'y a pas d'autres candidats.

Est-ce que tout le monde a voté ? Le vote est clos.

105 voix pour Christophe STEGER.

Félicitations. On peut l'applaudir. Christophe, une fois que vous êtes élu, vous pouvez monter sur l'estrade.

M. Christophe STEGER aura la délégation les relations avec les industriels, le suivi des micropolluants et réseaux de chaleur existants sur notre territoire.

Bien, je vous propose donc de passer au vote du deuxième Vice-Président, René ISSELÉ, qui est un Vice-Président sortant et qui s'occupait déjà des finances et du budget du SIVOM. M. ISSELÉ est adjoint aux finances à la Commune de MORSCHWILLER-LE-BAS.

Pour René ISSELÉ, s'il n'y a pas d'autres candidats, on appuie sur la lettre A.

Le vote est ouvert. Est-ce que tout le monde a voté ? Le vote est clos.

111 voix.

Félicitations. On peut l'applaudir. On aura bien besoin de ses compétences aux finances. René, tu peux nous rejoindre.

On peut passer à l'élection du troisième Vice-Président.

On vous propose M. Jean-Marie BEHE, qui est Conseiller Communautaire délégué m2a et Maire de OTTMARSHEIM. Le vote est ouvert. Tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Félicitations. Monsieur BEHE est élu avec 108 voix.

Monsieur BEHE s'occupera du suivi technique et opérationnel de l'Unité de Valorisation Énergétique, l'UVE, où il y a un gros projet, j'en reparlerai à la fin.

Je vous propose de passer à l'élection de la quatrième Vice-Présidente, en la personne de Carole TALLEUX, qui s'excuse ce soir parce qu'elle avait une importante réunion avec l'éducation nationale, elle n'a pas pu se libérer.

Carole TALLEUX est Conseillère Communautaire déléguée m2a et Maire de PETIT-LANDAU. Le vote est ouvert.

Tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Carole TALLEUX est élue avec 107 voix. On peut l'applaudir.

Madame TALLEUX aura la délégation communication et sensibilisation à l'environnement.

On passe au vote du cinquième Vice-Président, la personne qui était déjà sur l'estrade, en la personne de M. Francis DUSSOURD, qui est Conseiller Communal délégué m2a et Maire de RUELISHEIM.

Le vote est ouvert. Tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Francis DUSSOURD, élu avec 113 voix. Félicitations, tu peux nous rejoindre.

Monsieur DUSSOURD suivra le suivi technique et opérationnel du réseau intercommunal des déchetteries du SIVOM.

On passe à l'élection du sixième Vice-Président, en la personne de Jean-Paul JULIEN, qui est Conseiller Communautaire délégué m2a et Maire de BOLLWILLER.

Le vote est ouvert. Tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Monsieur Jean-Paul JULIEN est élu avec 99 voix. Félicitations.

Monsieur Jean-Paul JULIEN, peut nous rejoindre.

Il aura la délégation politique générale en matière d'assainissement des eaux usées, en sachant qu'il est également Président de la régie de l'eau m2a.

En septième Vice-Président, on vous propose la candidature de M. Stéphane RODDE, qui est Vice-Président SLA et Maire de RANSPACH-LE-HAUT.

Le vote est ouvert. Tout le monde a voté. Le vote est clos.

Monsieur Stéphane RODDE est élu avec 105 voix.

Félicitations, vous pouvez nous rejoindre.

M. RODDE s'occupera du suivi technique et opérationnel du Centre de tri et de préparation des déchets et encombrants.

On passe à l'élection du huitième Vice-Président, en la personne de Dominique HABIG, qui est Conseiller Communal délégué m2a et Maire de SAUSHEIM.

Le vote est ouvert. Tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Monsieur HABIG est élu avec 100 voix. Félicitations, vous pouvez nous rejoindre.

M. HABIG aura la délégation suivie technique et opérationnelle de l'exploitation des stations d'épuration et de l'unité de méthanisation à SAUSHEIM. C'est un peu normal puisqu'il est Maire de cette Commune.

On vous propose de désigner comme neuvième Vice-Présidente Mme Rachel BAECHTEL, qui est Conseillère Communautaire déléguée m2a et Conseillère Municipale de RIXHEIM, ancienne Maire de RIXHEIM.

Le vote est ouvert. Tout le monde a voté. Le vote est clos.

Madame BAECHTEL est élue avec 113 voix. Félicitations. Rachel va nous rejoindre.

Madame BAECHTEL s'occupera de la politique générale en matière de traitement et valorisation des déchets.

On vous propose de passer au vote du dixième Vice-Président, la personne de M. Christophe BITSCHENE, Conseiller communal délégué m2a et Maire de GALFINGUE.

Il s'excuse ce soir, il est en pré-retraite du Crédit Mutuel et il y a une importante assemblée du Crédit Mutuel à STRASBOURG où il a été obligé d'y aller parce que c'est une de ses dernières assemblées à laquelle il assiste et il vous prie de l'excuser de son absence ce soir.

Mais il est engagé au niveau de l'Agglomération et il s'investira également au niveau du SIVOM. Je vous propose de passer au vote. Le vote est ouvert pour M. BITSCHENE. Si tout le monde a voté, le vote est clos. Il est élu avec 108 voix.

Félicitations à lui. Monsieur BITSCHENE s'occupera un peu de la même chose qu'il fait au niveau m2a, à savoir la gestion du patrimoine immobilier, des affaires juridiques et le développement du numérique SIG.

Je vous propose de passer au vote du onzième Vice-Président, en la personne de Philippe STURCHLER, Conseiller Communal délégué m2a et Maire de ZIMMERSHEIM.

Le vote est ouvert. Le vote est clos. M. STURCHLER a été élu avec 101 voix. Félicitations.

Il peut nous rejoindre.

M. STURCHLER aura la délégation suivi et développement du compostage individuel et partagé.

On passe à l'élection du douzième Vice-Président en la personne de Christian GRIENENBERGER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sundgau et Maire de HIRSINGUE.

Le vote est ouvert. Le vote est clos. M. GRIENENBERGER est élu avec 107 voix.
Félicitations. Vous pouvez nous rejoindre.
M. GRIENENBERGER s'occupera des relations avec les éco-organismes.

On passe au vote du treizième Vice-Président, en la personne de Nicolas ZIMMERMANN.
Il était absent, je ne sais pas s'il nous a rejoint depuis. Il a dû avoir un empêchement parce que je n'ai pas eu d'excuses.
Monsieur Nicolas ZIMMERMANN est Conseiller Communautaire délégué m2a et Maire de PFASTATT, celui qui a succédé à Francis HILLMEYER qui s'est retiré.
Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Félicitations à lui. Il est élu avec 95 voix.
Monsieur ZIMMERMANN s'occupera du suivi technique et opérationnel de l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif et assainissement non collectif.

On passe à l'élection du quatorzième Vice-Président, en la personne de M. Arnaud BUCHER, qui est Conseiller délégué à la ville de MULHOUSE.
Le vote est ouvert. Le vote est clos. Monsieur BUCHER est élu avec 92 voix.
Félicitations. Vous pouvez nous rejoindre.
M. BUCHER s'occupera des questions d'urbanisme et aménagement.

Quinzième et dernier Vice-Président, on vous propose M. Romain SCHILDKNECHT, qui est Maire Adjoint de la ville de ILLZACH.
Le vote est ouvert. Si vous avez tous voté, le vote est clos.
95 voix, M. SCHILDKNECHT est élu. Félicitations.
M. SCHILDKNECHT s'occupera du suivi des eaux pluviales urbaines et développement des techniques de gestion durable et intégrée.

On vous propose de passer à l'élection des Assesseeurs.
En tant que premier Assesseeur, on vous propose la candidature de M. André HIRTH, qui est Président du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller et qui est Maire Adjoint de BURNHAUPT-LE-BAS.
Le vote est ouvert. Si tout le monde a voté, le vote est clos.
Monsieur HIRTH est élu avec 107 voix.
Monsieur HIRTH aura la délégation suivie de l'évolution des réglementations en matière de rejet. Il peut nous rejoindre.

On vous propose comme deuxième Assesseeur Mme Malvine FREY, Conseillère déléguée de la ville de MULHOUSE.
Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Madame FREY est élue avec 99 voix.
Félicitations, vous pouvez nous rejoindre.
Madame FREY s'occupera des relations avec les associations d'usagers et les institutions.

En tant que troisième Assesseeur, et il s'excuse de ne pas être là ce soir, M. Loïc RICHARD, qui est Vice-Président m2a et Maire de RIEDISHEIM.
Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Monsieur RICHARD est élu avec 102 voix. Il s'occupe également de la Régie de l'eau m2a en collaboration avec M. Jean-Paul JULIEN dont on a parlé tout à l'heure.
Et dans ce cadre-là, il s'occupera des relations avec la Régie de l'eau et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

On vous propose en tant que quatrième Assesseur, M. Antoine VIOLA, qui s'excuse de son absence, il est Vice-Président m2a et Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Le vote est ouvert.

Si tout le monde a voté, le vote est clos.

M. VIOLA a été élu avec 91 voix. Félicitations.

M. VIOLA s'occupera du suivi des énergies vertes.

Et enfin, un poste de cinquième Assesseur avec la personne de M. Nicolas SAVARY de Saint-Louis-Agglomération, qui est Conseiller Communautaire SLA et Maire Adjoint de SAINT-LOUIS.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Monsieur Savary est élu avec 97 voix. Félicitations, vous pouvez nous rejoindre.

M. SAVARY aura comme délégation le suivi environnemental des rejets de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Agglomération et du SIVOM.

Voilà, nous avons passé l'élection des Vice-Présidents et Assesseurs, et en vous remerciant de la confiance que vous avez manifestée.

On vous propose donc de poursuivre l'ordre du jour avec la délibération numéro 6, les délégations de pouvoir du Comité au Président.

On va vous la mettre à l'écran, je ne sais pas si on va tout vous lire.

Comme vous le savez, souvent dans les structures, on donne délégation au Président pour ne pas devoir réunir tout le temps le Bureau ou le Conseil d'Administration.

Il y a un certain nombre de choses que le Président peut engager sur les pouvoirs que lui donne le Conseil d'Administration, en sachant que toutes ces décisions font l'objet d'une information au Conseil d'Administration suivant.

M. NEUMANN détaille le point numéro 6 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 6 de l'ordre du jour

Délégation de pouvoir du Comité au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau

Afin de faciliter le fonctionnement du SIVOM, et en vertu des articles L5211-9, L5211-10 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des attributions de gestion peuvent être déléguées au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau.

En application de ces dispositions, il est proposé de donner délégation au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau dans les domaines suivants :

Finances

- créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, et passer à cet effet les actes nécessaires,
- conclure les conventions de ligne de trésorerie,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Marchés publics et autres contrats de prestation

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique ainsi que les marchés en procédure négociée passés en application des articles R2122-8 et suivants et lorsque les crédits pour l'ensemble de ces marchés sont inscrits au budget,
- prendre toute décision concernant les avenants auxdits marchés lorsque les crédits suffisants sont prévus au budget,
- prendre toute décision concernant les avenants aux marchés passés selon une procédure formalisée et n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits suffisants sont prévus au budget,
- prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés de travaux, prestations de services et fournitures,
- conclure tout type de conventions préalables à la réalisation de travaux ou de régularisation foncière : passage en terrain privé ou public, de mise à disposition de terrains, conventions de servitudes,
- autoriser les demandes de subventions pour tous les types de marchés et contrats ci-dessus énoncés dans le chapitre « *marchés publics et autres contrats de prestation* »,
- prendre toute décision en matière de validation de programmes d'opérations ainsi que des avants projets et projets.

Administration générale et ressources humaines

- prendre en charge des frais divers supportés par des agents, autres que ceux permis par la réglementation en vigueur,
- fixer, dans la limite de la réglementation en vigueur, les modalités d'octroi des avantages en nature auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions ou des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis,
- autoriser l'engagement du personnel non titulaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les emplois concernés ont été précédemment créés par délibération du Comité d'Administration,

- décider la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer des contrats d'assurances,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter, au nom du Syndicat, les actions en justice ou défendre les actions intentées contre lui dans ses domaines d'intervention et devant tous les ordres de juridiction,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite fixée par le Comité.

En vertu de l'article L 5211-9 du CGCT le Président est l'organe exécutif du Syndicat.

Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des décisions du Bureau.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré,

- approuve les délégations de pouvoirs accordées au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau,
- accepte que ces décisions puissent être prises et signées par le Vice-Président délégué à cet effet, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,
- autorise le Président à déléguer, conformément à l'article L5211-9 du CGCT, sa signature à certains fonctionnaires.

Le Président : Voilà donc les délégations générales qu'on vous demande d'accorder au Président et, par délégation, aux Vice-Présidents, aux Assesseurs et au Directeur du SIVOM. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions sur ce point ?

S'il y n'a pas, je vous propose de passer par un vote simple. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Le point 7 est la fixation des indemnités des membres du Bureau. On vous propose d'appliquer la réglementation générale

M. NEUMANN détaille le point numéro 7 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 7 de l'ordre du jour

Indemnités des membres du Bureau

Les montants maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L5211-12 du CGCT et des Syndicats mixtes mentionnés à l'article L5721-8 du CGCT sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI par décret en Conseil d'État.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « *l'exercice effectif du mandat* », ce qui suppose en particulier pour les Vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du Président.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-présidents des communes de 200 000 habitants et plus, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ces indemnités maximales correspondent pour le Sivom Mulhouse Sud Alsace, aux taux suivants :

- Président : 37,41 % de l'indice de référence
- Vice-président : 18,70 % de l'indice de référence.

Toute latitude étant laissée au Comité d'Administration pour fixer le montant des indemnités dans la limite du plafond autorisé, il est proposé d'adopter les montants d'indemnisation tels que définis ci-dessus ; ces taux représentant un montant mensuel brut de 1 537,75 € pour le Président et 768,67 € pour les Vice-présidents (valeur au 1^{er} janvier 2024).

Ces indemnités sont applicables à compter du 29 mai 2026 et feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif – Chapitre 65 – Compte 6531.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, avec effet au 29 mai 2026 et pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité du Président pour l'exercice effectif de ses fonctions au taux maximal actuel de 37,41 % de l'indice de référence,
- de fixer, avec effet au 29 mai 2026 et pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité des Vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions au taux maximal actuel de 18,70 % de l'indice de référence,
- d'appliquer automatiquement l'augmentation de l'indemnité à chaque parution du décret modificatif,
- de voter et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de chaque exercice,
- de faire verser les indemnités mensuellement à compter du 29 mai 2026.

Le Président : Ce sont les mêmes taux qui avaient été appliqués au mandat précédent. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Le point 8 : détermination des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la CAO. Vous savez qu'on signe un certain nombre de marchés et donc on vous propose de déterminer les conditions du dépôt des listes en vue de l'élection des Commissions d'Appel d'Offres, en sachant qu'on vous a remis sur la table, au dos de la liste des Vice-Présidents et Assesseurs, la proposition qui a été discutée également avec vos représentants des EPCI et du Syndicat et vous avez la liste qui vous est présentée en annexe.

M. NEUMANN détaille le point numéro 8 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 8 de l'ordre du jour

Détermination des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des Commissions d'Appel d'Offres

Conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Comité d'Administration de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres des Commissions d'Appel d'Offres et des commissions de délégation de service public, ci-après édictées :

- les candidatures prennent la forme d'une liste,
- une ou plusieurs listes pourront être déposées,
- le dépôt des listes est accepté jusqu'au début du vote, auprès de Monsieur le Président du Sivom Mulhouse Sud Alsace, sous enveloppe fermée,
- le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires, conformément au II de l'article L1411-5 du CGCT, à savoir cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Chaque liste comprend les noms et prénoms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et des suppléants à pourvoir ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du CGCT.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT (par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT) le prévoient :

- elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue au a) du II de l'article L1411-5 et à l'article D1411-3 du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,
- après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve les conditions de dépôt des listes susvisées, en vue de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres et des commissions de délégation de service public,
- autorise le Président à effectuer, dans ce cadre, les démarches et à signer tous documents nécessaires.

Le Président : Est-ce qu'il y a des remarques concernant cette liste ? Sinon, je vous propose de passer pour chaque CAO à main levée au scrutin de liste en panachage possible niveau de préférentiel, les trois commissions.

M. NEUMANN détaille le point numéro 9 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 9 de l'ordre du jour

Composition et élection des Commissions d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément à l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été fixées par délibération n° 8 précédemment adoptée.

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5* ».

Selon l'article L1411-5 du même code la CAO est composée :

- du Président du Syndicat, membre de droit, Président de la commission ou son représentant,
- de 5 (cinq) membres titulaires et 5 (cinq) membres suppléants du Comité d'Administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas de pluralité de listes, l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Chaque membre de l'assemblée s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article D1411-3 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT (par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT), il est rappelé qu'en cas de présentation d'une seule liste, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, le comptable de la structure et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix

consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Le Syndicat s'étant doté de deux missions essentielles, il est proposé de constituer une commission dite permanente pour chacune d'entre elles et qui pourrait être composée des membres suivants et complétée par une commission administration générale et finances.

Par ailleurs, il est également proposé que les membres élus de ces commissions aient la possibilité de se réunir, dans le cadre de commissions consultatives, pour donner leur avis sur l'attribution, par le pouvoir adjudicateur, des marchés passés selon une procédure adaptée et dont le montant estimé est supérieur à 150 000 € H.T.

Après en avoir délibéré et approuvé le principe d'une possibilité de consultation de ces élus dans le cadre de commissions consultatives des marchés en procédure adaptée, le Comité d'Administration est invité à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants des Commissions d'Appel d'Offres :

Président des CAO : Le président du SIVOM, de droit.

a) Commission " ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES "

Membres titulaires	Suppléants
René ISSELE Christophe BITSCHENE Christophe STEGER Stéphane RODDE Carole TALLEUX	Nicolas ZIMMERMANN Francis DUSSOURD Arnaud BUCHER Vincent STRICH Christian GRIENENBERGER

b) Commission " ASSAINISSEMENT "

Membres titulaires	Suppléants
René ISSELE Jean-Paul JULIEN Arnaud BUCHER Dominique HABIG Nicolas ZIMMERMANN	Romain SCHILDKNECHT Francis KOLB Malvine FREY Christian FRANTZ André HIRTH

c) Commission " DÉCHETS "

Membres titulaires	Suppléants
René ISSELE Rachel BAECHTEL Antoine VIOLA Francis DUSSOURD Stéphane RODDE	Jean-Marie BEHE Philippe STURCHLER Malvine FREY Christian GRIENENBERGER Joël ROUDAIRE

Le Président : Concernant la commission d'administration générale et finances, en sachant que le Président est membre d'office, en titulaires M. René ISSELÉ, M. Christophe BITSCHENE, M. Christophe STEGER, M. Stéphane RODDE, Mme Carole TALLEUX, et en suppléants M. Nicolas ZIMMERMANN, M. Francis DUSSOURD, M. Arnaud BUCHER, M. Vincent STRICH, M. Christian GRIENENBERGER, en sachant que ce qu'on vous propose, c'est de convoquer les membres de ces commissions et systématiquement les suppléants qui peuvent y assister, mais vous n'aurez pas le droit de vote, sauf s'il y a un titulaire qui est absent et que vous pourrez remplacer, mais vous pourrez donc assister, pour les suppléants qui le souhaitent, à ces commissions, mais sans droit de vote.

Je mets aux voix, pour la Commission d'administration générale des finances, la liste que je viens de vous lire et que vous avez sur table. Est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ? Adoptées à l'unanimité ? Une abstention. Deux, pardon, vous avez deux votes. Donc deux abstentions. Merci. La commission est approuvée.

Concernant la commission d'assainissement, on vous propose toujours le Président membre de droit, en titulaires M. René ISSELÉ, M. Jean-Paul JULIEN, M. Arnaud BUCHER, M. Dominique HABIG, M. Nicolas ZIMMERMANN, et en suppléants M. Romain SCHILDKNECHT, M. Francis KOLB, Mme Malvine FREY, M. Christian FRANZ et M. André HIRTH. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Trois abstentions. Monsieur en a une, c'est ça ? Donc c'est trois. Il n'y en a pas d'autres ? Trois abstentions. Donc la commission est approuvée, merci.

Et enfin, concernant la commission déchets, Président toujours membre de droit, les membres titulaires, M. René ISSELÉ, Mme Rachel BAECHTEL, M. Jean-Marie BEHE, M. Francis DUSSOURD, M. Stéphane RODDE, et en suppléant, M. Dominique HABIG, M. Philippe STURCHLER, Mme Malvine FREY, M. Christian GRIENENBERGER et M. Joël ROUDAIRE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. La commission déchets est donc approuvée telle que je vous l'ai présenté. Merci pour tous ces représentants.

Je vous propose de passer au point suivant. Le point 10, désignation au sein de l'AMORCE. Vous savez qu'AMORCE est une association nationale qui intervient dans le domaine notamment des économies d'énergie, mais également de tout ce qui est réflexion pour mener un certain nombre de projets dans le domaine de la transition énergétique. La valorisation énergétique notamment des ordures ménagères qui nous intéressent au plus haut point, mais également les réseaux de distribution de chaleur.

M. NEUMANN détaille le point numéro 10 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 10 de l'ordre du jour

Désignation du représentant du Syndicat à l'association AMORCE

L'Association des Maîtres d'Ouvrages publics de Réseaux de Chaleurs et d'installation de traitement des déchets urbains liés à l'Energie, désignée sous le signe « AMORCE », traite de toutes les questions en matière technique, juridique, fiscale, de communication, de formation et de recherches propres aux réseaux de distribution publics de chaleur et à la valorisation énergétique des ordures ménagères.

Le SIVOM a adhéré à cette association le 29 mars 1990 afin de bénéficier d'informations indispensables pour résoudre les problèmes liés à l'élimination et au traitement des déchets.

Il nous appartient de désigner un représentant titulaire du Syndicat dans cette association ainsi qu'un suppléant.

Je vous propose de nommer Mme Rachel **BAECHTEL** en tant que titulaire et M. Christophe **STEGER** en tant que suppléant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de Mme Rachel **BAECHTEL** comme représentante titulaire du SIVOM et de M. Christophe **STEGER** comme suppléant auprès de l'association AMORCE.

Le Président : S'il n'y a pas de remarques, qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci pour eux.

Désignation, c'est toute une série de désignations que nous allons faire maintenant. Le point numéro 11, c'est le représentant au Cercle National de Recyclage. Pareil, comme on collecte des déchets, il est important que nous participions également à ce Comité d'Administration. Et on vous propose de désigner M. Stéphane RODDE comme représentant du SIVOM dans l'association CNR.

M. NEUMANN détaille le point numéro 11 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 11 de l'ordre du jour

Désignation du représentant du Syndicat à l'association CNR (Cercle National du Recyclage)

Par délibération du 21 mars 1997, le Comité d'Administration du Syndicat approuvait l'adhésion du SIVOM au Cercle National du Recyclage.

Le renouvellement du Comité étant intervenu, il nous appartient aujourd'hui de désigner le représentant du SIVOM.

Le CNR est une association dont le but est de faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets par :

- la promotion de la collecte sélective et du tri en vue du recyclage,
- l'aide aux collectivités dans la mise en place de programmes de gestion des déchets pour participer aux économies de matières premières, d'énergie et préserver l'environnement,
- la représentation des adhérents (commission CITEO, ...) dans un souci de défense de l'intérêt public.

Elle est composée de collectivités locales ou leurs groupements ; d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle et d'organisations professionnelles œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets.

Il nous appartient de désigner un représentant du Syndicat dans cette association.

Je vous propose de désigner M. Stéphane **RODDE**.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Stéphane **RODDE** comme représentant du SIVOM auprès de l'association CNR.

Le Président : S'il n'y a pas de remarques, qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Pardon. Trois, de nouveau, trois abstentions. Merci.

Ensuite, point numéro 12, désignation de représentant à la CCES du volet déchets du SRADDET. Le CCES, c'est la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du volet déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET, qui est piloté, comme vous le savez, par la région Grand Est. On vous propose de désigner M. Francis KOLB comme titulaire et Mme Malvine FREY comme suppléante.

M. NEUMANN détaille le point numéro 12 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 12 de l'ordre du jour

Désignation du représentant à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du volet déchet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

La loi NOTRe donne à la région une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. Celle-ci constitue une opportunité pour la région de définir un cadre stratégique favorable à un développement économique et social.

Dans ce contexte, elle a initié en décembre 2016, l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Cette procédure de planification a pour but d'encadrer l'action des différents acteurs locaux en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets.

Elle définit une stratégie territoriale cohérente qui permet le respect des objectifs et priorités fixés au niveau national (proximité, hiérarchie des modes de traitement, etc...). Elle se fonde sur une connaissance des flux de déchets et des solutions de traitement existantes.

Le PRPGD, élaboré sous la responsabilité de la région, comprend ainsi :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans,

- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans,
- un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

L'arrêté du 15 décembre 2016 pris par le Conseil Régional Grand Est, et portant composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) définit huit collèges participants, conformément au décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 : les élus régionaux, les représentants de l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les Eco-organismes, les associations agréées et autres associations.

Lors de sa séance plénière du 17 octobre 2019, le Conseil Régional Grand Est a adopté ce Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Celui-ci vise à réduire la production de déchets, favoriser leur valorisation, développer l'emploi et l'innovation dans l'économie circulaire ainsi qu'à diminuer l'impact sur l'environnement.

Prévu comme un volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le PRPGD relève d'une nouvelle compétence de la région et est élaboré en concertation avec les acteurs concernés, membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Au titre des établissements publics du territoire, compétents en matière de traitement des déchets, le Sivom Mulhouse Sud Alsace peut désigner ainsi un représentant qui participera à cette CCES.

Il nous appartient alors de désigner ce représentant ainsi que son suppléant en cas d'empêchement.

Je vous propose de nommer M. Francis **KOLB** comme représentant et Mme Malvine **FREY** comme suppléante.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Francis **KOLB** comme représentant du Sivom et Mme Malvine **FREY** comme suppléante auprès de la CCES.

Le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Trois abstentions.

Le point 13, désignation de représentants aux commissions locales de l'eau, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch et de la Doller. Vous savez que ce sont deux cours d'eau qui touchent notre territoire et on vous propose de désigner deux représentants différents. Pour le SAGE de la Doller, on vous propose de désigner M. René ISSELÉ et M. Nicolas ZIMMERMANN pour le SAGE de la Lauch.

M. NEUMANN détaille le point numéro 13 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 13 de l'ordre du jour

Désignation de représentants aux commissions locales de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Lauch et de la Doller

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur une unité hydrographique cohérente qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative des ressources en eau. Ce schéma est élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la commission locale de l'eau.

Des communes présentes sur le territoire du SIVOM sont dans l'un ou l'autre périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des bassins de la Lauch et de la Doller.

Sont concernées par le bassin de la Doller les communes suivantes :

LUTTERBACH, MORSCHWILLER-LE-BAS, MULHOUSE, PFASTATT et REININGUE.

Sont concernées par le bassin de la Lauch les communes suivantes :

BERRWILLER, BOLLWILLER et FELDKIRCH.

Par ailleurs, le SIVOM est concerné de par sa compétence en assainissement pour ces périmètres communaux. Ainsi le SIVOM est invité à désigner un représentant à la commission locale de l'eau de chaque SAGE.

Il est proposé de désigner M. René **ISSELÉ** pour représenter le SIVOM auprès du SAGE de la Doller et de M. Nicolas **ZIMMERMANN** auprès du SAGE de la Lauch.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide de désigner M. René **ISSELÉ** comme représentant à la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Doller.
- décide de désigner M. Nicolas **ZIMMERMANN** comme représentant à la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch.

Le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Merci.

Désignation de représentant au Syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin au titre de la valorisation par épandage agricole des boues de la station d'épuration. On vous propose de désigner M. René ISSELÉ et M. Dominique HABIG comme représentants du SIVOM auprès du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

M. NEUMANN détaille le point numéro 14 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 14 de l'ordre du jour

Désignation des représentants au syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin au titre de la valorisation par épandage agricole des boues des STEU du SIVOM

Le Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) a repris au 1^{er} janvier 2008, l'activité de la mission recyclage agricole du Haut-Rhin.

Le SMRA68 est un syndicat mixte dit « *ouvert* » au sens des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales créé par le département du Haut-Rhin, des collectivités et établissements publics locaux du Haut-Rhin compétents en matière d'assainissement.

Les industriels producteurs de boues et les autres syndicats mixtes ouverts ne pouvant être membres du SMRA68, sont associés par voie de convention.

Le SMRA68 a pour objet le traitement de toutes les questions relatives au recyclage agricole des produits résiduels organiques (PRO) et en particulier :

- il apporte conseil et assistance aux intervenants dans la filière de valorisation agricole de PRO,
- il favorise et initie toutes les démarches tendant à la transparence et à l'intégration de la filière précitée dans une ambition locale d'excellence,
- il recueille les données nécessaires à la connaissance complète des flux de PRO,
- il procède à des expérimentations d'intérêt général permettant d'évaluer l'intérêt agronomique des PRO et leurs impacts éventuels,
- il procède à une veille réglementaire et scientifique,
- il établit, tient à jour et exploite les bases de données des parcelles valorisables et/ou valorisées, et conserve l'historique des épandages,
- il promeut et actualise la charte qualité départementale,
- il communique sur l'ensemble de cette démarche qui s'inscrit dans un objectif de préservation de la qualité environnementale,
- il anime une concertation des acteurs locaux,
- il apprécie les possibilités globales de traitement dans le département.

Depuis avril 2008, le SMRA68 est qualifié d'« *Organisme Indépendant* » par le Préfet du Haut-Rhin.

L'adhésion au SMRA68 permet de fiabiliser la filière de retour au sol des boues des stations d'épuration du SIVOM situées à BANTZENHEIM-CHALAMPÉ, OTTMARSHEIM, PETIT-LANDAU, RUELISHEIM et WITTELSHEIM.

L'adhésion se fait au titre de la totalité de ses stations avec une volonté de mettre en place un plan d'épandage unique avec pour objectif de permettre une gestion identique des retours au sol, un mélange des boues et une sécurisation des parcelles réceptionnant ce compost.

L'adhésion au SMRA68 permet également d'intégrer les évolutions réglementaires et locales, et de progresser dans une dynamique départementale solidaire.

Je vous propose de nommer :

- M. René **ISSELÉ**
- M. Dominique **HABIG**

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. René **ISSELÉ** et M. Dominique **HABIG** comme représentants du SIVOM auprès du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

Le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Trois abstentions.

Désignation des représentants du SIVOM au Comité consultatif paritaire SIVOM Industrie. Ça concerne essentiellement des communes de l'Agglomération mulhousienne, à savoir MULHOUSE, ILLZACH, RIXHEIM et SAUSHEIM. C'est pour ça que ce sont essentiellement des élus de l'Agglomération qu'on vous propose de nommer comme titulaires et comme suppléants. Sont ainsi proposés comme membres titulaires Rémy NEUMANN, Christophe STEGER, Rachel BAECHEL, Dominique HABIG, Romain SCHILDKNECHT, Jean-Marie BEHE, et comme suppléants René ISSELÉ, Malvine FREY, Nicolas ZIMMERMANN, Francis DUSSOURD, Loïc RICHARD et Carole TALLEUX.

M. NEUMANN détaille le point numéro 15 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 15 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du SIVOM au Comité consultatif paritaire « SIVOM-INDUSTRIES »

Ce Comité qui comporte à égalité des représentants de l'Industrie (désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie) et de la Collectivité, maître de l'ouvrage de la station d'épuration, a été instauré dès 1978.

Le rapprochement et la collaboration avec l'industrie émanent d'une initiative de la Chambre de Commerce dans le but d'associer le plus étroitement possible les chefs d'entreprises dans la recherche et l'élaboration de la meilleure formule de participation aux coûts de traitement de leurs effluents, aussi bien en investissement qu'en exploitation.

Ce comité bipartite qui se réunit une ou deux fois par an, est secondé par des conseillers techniques tels l'Agence de l'Eau, la DREAL, la DDT. Depuis sa création, des industries ont arrêté leur activité (TEXUNION, CANDIA, SIPP, TEMPE, RHODIA), d'autres ont décidé d'une convention (SARVAL, GHR MULHOUSE SUD-ALSACE).

Les délégués du SIVOM sont choisis prioritairement parmi les représentants des communes directement concernées par l'implantation sur leur territoire de l'une ou l'autre des INDUSTRIES, dites conventionnées, à savoir :

MULHOUSE pour DMC, GHR MULHOUSE SUD-ALSACE
ILLZACH pour PAPETERIES DU RHIN, SARVAL
RIXHEIM pour STELLANTIS
SAUSHEIM pour STELLANTIS

Le Président du Syndicat figurait tout naturellement parmi les membres du Comité.

Il vous appartient à présent de désigner les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants qui représenteront le SIVOM au sein dudit Comité consultatif.

Sont ainsi nommés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Rémy NEUMANN	René ISSELE
Christophe STEGE	Malvine FREY
Rachel BAECHTEL	Nicolas ZIMMERMANN
Dominique HABIG	Francis DUSSOURD
Romain SCHILDKNECHT	Loïc RICHARD
Jean-Marie BÉHÉ	Carole TALLEUX

Quant aux industriels, il est proposé que chaque conventionné soit représenté au sein du comité par 1 titulaire + 1 délégué. La Chambre de Commerce se charge de confirmer auprès du SIVOM l'identité de chaque représentant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve les nominations telles que proposées.

Le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Pas d'abstention. Voté à l'unanimité. Merci.

Désignation des représentants du SIVOM à l'AFUT (Association Foncière Urbaine Territoriale) du Sud Alsace, qui n'est plus seulement celui de l'Agglomération mulhousienne. On vous propose de nommer M. Christophe STEGER comme représentant du SIVOM et M. Philippe WOLFF comme suppléant.

M. NEUMANN détaille le point numéro 16 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 16 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du SIVOM à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT)

L'Agence d'urbanisme AFUT Sud-Alsace est un organisme d'étude, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, qui agit au service des collectivités du Sud Alsace.

L'adhésion à l'AFUT Sud-Alsace permet, a minima, de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation...).

Elle permet aussi aux collectivités de participer aux instances et à la vie de l'Agence (Assemblées Générales, Matinales, publications...).

L'adhésion à l'Agence ouvre la possibilité de collaborer plus étroitement avec l'Agence selon trois modes de collaboration :

- la participation au programme partenarial de l'Agence (programme de travail mutualisé et annuel validé en Assemblée Générale),
- le contrat de « *quasi-régie* »,
- et le contrat classique (si la mission fait suite à une mise en concurrence).

Compte-tenu de ce qui précède, le Sivom Mulhouse Sud Alsace a vu un intérêt tout particulier à renforcer ses liens avec l'Agence de Fabrique Urbaine notamment au regard des compétences exercées par le Syndicat et plus particulièrement concernant le développement des techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines où l'AFUT, en tant qu'organisme d'étude serait d'une aide précieuse pour le service eaux pluviales urbaines de notre syndicat.

Le SIVOM est ainsi adhérent de cette structure depuis le 27 mars 2025.

Il nous appartient alors de désigner un représentant titulaire ainsi que son suppléant en cas d'empêchement aux instances de l'AFUT Sud-Alsace.

Je vous propose de nommer M. Christophe **STEGER** comme représentant et M. Philippe **WOLFF** comme suppléant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Christophe **STEGER** comme représentant du SIVOM et M. Philippe **WOLFF** comme suppléant auprès de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT).

Le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Merci.

Et enfin, concernant le dernier point à l'ordre du jour, ça concerne le fonctionnement administratif du Syndicat. Et donc, le Syndicat fonctionne avec du personnel mis à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération.

Ce qui veut dire en clair, on avait aujourd'hui un Directeur Général, un Directeur Adjoint, et on propose de fonctionner à compter de ce mandat avec un Directeur à temps plein au niveau du SIVOM. Et il faut qu'on ait votre accord pour ce fonctionnement, pour ce nouveau mandat.

M. NEUMANN détaille le point numéro 17 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 17 de l'ordre du jour

Fonctionnement administratif du Syndicat

Le Syndicat fonctionne avec du personnel mis à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération. Actuellement 38 agents sont mis à disposition au SIVOM.

Un état des emplois, par filière et grade, est présenté chaque année au Comité d'Administration de décembre.

Le cas du poste de Directeur Général était, jusqu'à présent, géré de manière différenciée par le biais d'une activité accessoire d'un agent de la Direction Générale de l'Agglomération ou de la ville de Mulhouse.

Ce dernier percevait alors une indemnité accessoire, conformément à une délibération prise en date du 9 décembre 2010 et correspondant à 5 à 6 heures d'activité par semaine pour son apport d'expertise et de coordination de l'équipe de direction du Syndicat.

A compter de ce nouveau mandat, et compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une fonction répondant à un besoin permanent du Syndicat, la Direction du SIVOM sera exercée par un agent à temps plein mis à disposition par l'Agglomération, mettant ainsi fin à la pratique de l'activité accessoire pour le poste de Directeur Général.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré,

- donne son accord quant au nouveau fonctionnement administratif du Syndicat.

Le Président : Est-ce qu'il y a des questions concernant ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

On a fini les points qui figurent à l'ordre du jour. Et je voulais terminer ce Comité d'Administration en rendant hommage à trois personnes. Je cherche juste mes petits papiers, j'espère que je ne les ai pas perdus. Je vais les retrouver.

Voilà, je voulais d'abord vous dire que pour les nouveaux, les compétences du SIVOM, comme vous le voyez dans le livret, concernent essentiellement le traitement des déchets, l'assainissement collectif et non collectif et les eaux pluviales et urbaines, avec nos différents adhérents au titre de 4 qu'on a signalé tout à l'heure : Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, la Communauté de Communes du Sundgau, le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, nous touchons près de 400 000 habitants. Nous sommes au Conseil d'Administration 85 élus, dont 55 de m2a, 18 de SLA, 10 de la Communauté de Communes du Sundgau et 2 du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller. On vient d'élire un Président, 15 Vice-Présidents et 5 Assesseeurs. Le SIVOM est aussi géré par 5 services et 38 agents, comme on l'a signalé tout à l'heure, avec une équipe très dynamique au niveau des salariés, qui a été dirigée jusqu'à présent par Régis OCHSENBEIN et Pierre-Victor NAZON.

Je souhaite vous dire que, comme au niveau de l'Agglomération mulhousienne, le travail entre élus et les agents, c'est une co-construction et je voulais qu'on applaudisse l'ensemble des agents du SIVOM parce que grâce à eux, on avance sur de nombreux projets.

Je voulais également rappeler un certain nombre de projets phares du mandat que nous avons devant nous, ce qui veut dire que nous vous demanderons effectivement un investissement assez conséquent dans les prochaines semaines et mois.

- Le premier, c'est le projet de refonte de l'Unité de Valorisation Énergétique, à savoir l'usine d'incinération qui date et que nous souhaitons renouveler. Les études sont déjà bien menées. Le choix final est presque fait sur le type d'usine d'incinération que nous souhaitons pour l'Agglomération et le SIVOM. Il s'agit à présent maintenant de travailler encore sur le volet financier et, si possible, de pouvoir lancer le marché, l'appel d'offres pour la fin de l'année, début de l'année prochaine, pour que nous puissions avoir une nouvelle UVE assez rapidement.

Accessoirement, cette UVE nous permet également de produire de la chaleur fatale qui est utilisée dans les réseaux de chaleur sur l'Agglomération mulhousienne.

- Autre projet phare, le déploiement des schémas directeurs des déchetteries, avec notamment la construction de nouvelles déchetteries : MULHOUSE-HASENRAIN qui est presque au point, les travaux vont démarrer bientôt, mais également de RIXHEIM-RIEDISHEIM et un peu plus tard une autre qui reste encore à définir. Nomenclature et refonte des panneaux déchetteries, en sachant qu'on a également, comme vous le savez, mis des badges pour l'accès aux déchetteries du SIVOM ces derniers mois.

- Autre sujet important, le déploiement des schémas directeurs de l'assainissement avec les systèmes WISTARI, WIKIRU et PLOHN, qui demanderont également un investissement conséquent.

- Le déploiement du schéma directeur des eaux pluviales urbaines avec la continuation du développement de la gestion intégrée des eaux pluviales.

- La finalisation de la gestion dynamique des réseaux qui a déjà été mise en route avec notamment les bassins d'orage à HABSHEIM et MORSCHWILLER-LE-BAS.

- La rénovation énergétique complète du bâtiment administratif et du laboratoire de la station d'épuration à SAUSHEIM.

- L'extension de la station d'épuration à OTTMARSHEIM.

- TURG'EAU, c'est la création d'un site d'exposition et d'innovation de la gestion des eaux usées et pluviales.

- Et enfin, en 2028, nous fêterons les 60 ans du SIVOM. Donc vous voyez, il y a beaucoup de choses à faire devant nous.

Je voulais profiter de ce Comité d'Administration pour rendre hommage d'abord à M. Régis OCHSENBEIN qui a œuvré depuis le 1^{er} novembre 2009 au sein du SIVOM, dont il est devenu Directeur Général, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à compter du 1^{er} janvier 2011, et qui a donc 15 ans et demi d'ancienneté et d'investissement pour le SIVOM. Quand on disait SIVOM, on disait Régis OCHSENBEIN.

Quelques projets d'envergure qu'il a pilotés : restructuration des budgets du SIVOM, études et travaux de construction de l'unité de méthanisation à SAUSHEIM, études et travaux de gestion dynamique des réseaux d'assainissement, vannes, seuils et bassins d'orage, construction des nouvelles stations d'épuration à PULVERSHEIM et BOLLWILLER-FELDKIRCH, déploiement du PASS-TRI sur l'ensemble du territoire, lancement du projet de refonte de l'UVE à SAUSHEIM, renouvellement des gros contrats du SIVOM, UVE dont j'en ai parlé tout à l'heure, réseaux et stations d'épuration.

Je voulais également qu'on applaudisse Régis OCHSENBEIN pour tout l'investissement qu'il a fait pour le SIVOM pendant ces 15,5 années. Félicitations et merci à toi Régis.

Je propose qu'on lui donne la parole tout à l'heure.

Enfin, personne incontournable du SIVOM, c'est notre Président sortant, M. Francis HILLMEYER, qui est au SIVOM depuis le 16 septembre 1995, réélu en 2001, 2008, 2010 et 2014, et qui en est devenu Président le 22 septembre 2020.

Des gros projets d'envergure également qui ont été pilotés ou entraînés ou créés par Francis HILLMEYER : travaux de gestion dynamique des réseaux d'assainissement, vannes, seuils et bassins d'orage, j'en ai parlé tout à l'heure. Il a également donné le feu vert pour la construction de la nouvelle station d'épuration à BOLLWILLER-FELDKIRCH. Le Président doit toujours convaincre les élus, à la fois de l'Agglomération, mais également des Communautés de Communes, Agglomérations et Syndicats, de se lancer dans de tels investissements.

Adhésion de Saint-Louis Agglomération au SIVOM pour la compétence traitement des déchets et je remercie et je souhaite la bienvenue, bien qu'il y eût déjà une première vague d'élus de SAINT-LOUIS qui était venue juste pour quelques semaines avant les élections municipales. On salue les nouveaux venus élus de Saint-Louis Agglomération.

Refonte de la charte graphique du logo et du changement du nom du SIVOM, finalisation du déploiement du PASS-TRI sur l'ensemble du territoire, lancement du projet de refonte de l'UVE à SAUSHEIM, où il a fait pas mal de déplacements en France avec les cadres et un certain nombre d'élus pour voir quelle était l'usine d'incinération, la nouvelle UVE qui serait la mieux adaptée pour notre SIVOM.

Et enfin le renouvellement des gros contrats d'assainissement du SIVOM, également les réseaux et stations d'épuration.

Francis, pour ton engagement régulier et long en tant qu' élu, mais aussi en tant que Maire de PFASTATT et au niveau de l'Agglomération, merci pour l'investissement pour le SIVOM. On peut l'applaudir.

On lui donnera également la parole tout à l'heure.

Et enfin, la troisième personne, c'est notre nouveau Directeur, qui était Directeur Adjoint jusqu'à présent, Pierre-Victor NAZON, avec 12 ans d'ancienneté dans la structure. Il connaît déjà très, très bien le SIVOM. Il est entouré d'une belle équipe de cadres et d'une belle équipe d'agents. Il est arrivé en mai 2014 comme responsable des affaires juridiques et de la commande publique. Il a notamment eu pour rôle de mettre en place

les procédures de marché public, de les sécuriser, en plus de consolider tous les aspects juridiques et institutionnels du Syndicat.

La création de ce poste avait d'ailleurs été saluée par le rapport 2017 de la Chambre régionale des comptes sur le SIVOM. Il a été nommé Directeur Adjoint en novembre 2020 par Francis HILLMEYER sur proposition de Régis OCHSENBEIN, voilà, ils ont préparé la relève, suite à sa montée en régime du point de vue management des équipes et sur les questions techniques du Syndicat. Il était ainsi sorti de la dimension simplement juridique de son poste pour être en position de prendre des décisions sur des sujets plus techniques en lien avec l'assainissement et les déchets et de faire le lien avec les élus du Comité d'Administration.

Enfin, il a eu le concours d'attaché territorial et a été titularisé en 2017. Donc félicitations pour ta nouvelle nomination en tant que Directeur et merci pour l'engagement passé, mais surtout à venir. On peut l'applaudir.

Je vous propose de donner la parole à notre ancien Directeur Général et à notre ancien Président. Je propose que Régis démarre.

M. OCHSENBEIN : Merci Rémy.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, chers collaborateurs.

Après 16 années, j'ai arrondi, passé en tant que Directeur Général du Sivom Mulhouse Sud Alsace, SIVOM, j'ai fait le choix de passer la main à compter d'aujourd'hui à Pierre-Victor NAZON, qui occupait jusqu'à présent les fonctions de Directeur Adjoint.

Ce choix s'inscrit dans une volonté pour moi de me recentrer pleinement sur mes fonctions de Directeur Général des services de la ville de MULHOUSE. Il se fait avec sérénité, car je sais que la continuité et la qualité du pilotage du SIVOM seront pleinement assurées.

Permettez-moi à ce stade d'adresser mes très sincères et chaleureuses félicitations à Rémy NEUMANN, pour son élection à la présidence du SIVOM en début de séance. Je tiens également à saluer l'ensemble des Vice-Présidents qui viennent d'être élus ou reconduits dans leurs fonctions. Je leur souhaite pleine réussite dans l'exercice de leurs responsabilités au service de notre territoire et des enjeux essentiels portés par le SIVOM.

Je sais pouvoir compter sur leur engagement pour accompagner les projets structurants à venir dans un esprit de continuité et d'ambition.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2010, je venais d'un parcours de gestionnaire et de financier. Très vite, j'ai découvert un univers technique passionnant, celui des déchets et de l'assainissement, auquel je me suis profondément attaché. Au fil des années, j'ai eu de la chance de participer à des projets structurants et ambitieux : la réalisation de nouvelles stations d'épuration, le développement de la méthanisation, la transformation de l'incinérateur en Unité de Valorisation Énergétique, ou encore l'émergence de l'ÉCOPÔLE à SAUSHEIM.

Ces projets ont été autant de défis que de réussites collectives. J'ai également eu l'opportunité de rencontrer de nombreux experts, techniciens et passionnés, et de découvrir à travers toute la France des installations toujours plus innovantes. Ces

expériences ont nourri notre réflexion et contribué à faire évoluer nos propres équipements.

Ces 16 années ont été pour moi une véritable aventure professionnelle, faite d'engagement, d'intensité et de fierté. Fierté d'abord d'avoir contribué avec vous tous à professionnaliser, développer et consolider financièrement le SIVOM. Mais au-delà des réalisations techniques et financières, c'est avant tout l'aventure humaine que je retiens.

Je veux adresser un remerciement très sincère à l'ensemble des collaborateurs et collègues du SIVOM. Nous avons partagé des échanges riches, parfois des débats, souvent des défis, toujours dans un esprit de professionnalisme, d'engagement et de respect.

Je tiens à le dire très simplement : jamais je ne suis venu travailler au SIVOM avec appréhension, jamais. Même dans les moments difficiles, j'ai toujours su pouvoir compter sur une équipe solide, investie et capable de trouver des solutions.

Un immense merci à vous tous, et plus particulièrement à celles et ceux avec qui j'ai travaillé au quotidien : Martial, Serge, Martine, Delphine, Pierre-Victor, Jérôme, Christophe, Laetitia, Elsa, Philippe et Valentin. Sans vous, rien de tout ça n'aurait été possible.

Je souhaite également remercier chaleureusement les élus. Je pense bien sûr aux Présidents avec lesquels j'ai eu la chance de travailler : Daniel ECKENSPIELLER, Jean ROTTNER, et vous évidemment, cher Francis, qui m'ont accordé leur confiance tout au long de ces années. Mais aussi à l'ensemble des élus qui se sont investis dans la vie du SIVOM au fil des années.

Avec beaucoup d'entre vous, des relations de travail sont devenues des relations de confiance, parfois même d'amitié. Je tiens à citer tout particulièrement René ISSELÉ, cher René, Jean-Marie BEHE, cher Jean-Marie, Bernard NOTTER, Philippe WOLFF, Jean-Paul JULIEN, Alain LECONTE, pour les moments de collaboration et de connivence souvent et de franches rigolades, de temps en temps aussi, que nous avons partagées.

Plus largement, je remercie l'ensemble des élus présents et passés pour la qualité de nos relations. Je crois pouvoir dire avec une certaine fierté, j'espère que je ne serai pas démenti, que je ne me suis fâché avec aucun d'entre vous durant toutes ces années.

Je n'oublie pas non plus d'adresser un clin d'œil aux élus de la Communauté de Communes du Sundgau, qui m'est chère pour y avoir été élu et Maire pendant presque 20 ans.

Je suis particulièrement heureux de transmettre aujourd'hui la direction à Pierre-Victor NAZON. Il connaît parfaitement la maison, ses enjeux, ses équipes et ses projets. Je sais qu'il saura poursuivre et amplifier le travail engagé avec compétence et engagement. Bien entendu, je serai disponible si besoin pour apporter un conseil ou un appui ponctuel.

Pour conclure, je souhaite au SIVOM, à son Président, à son nouveau Directeur et à l'ensemble des équipes pleine réussite pour la poursuite des projets engagés. Je pense notamment au projet majeur de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique à SAUSHEIM, qui constitue un enjeu structurant pour l'avenir.

Je vous remercie pour votre confiance, pour ces années partagées et pour tout ce que nous avons construit ensemble. Merci à toutes et à tous.

Le Président : À Francis de nous dire quelques mots, et je reprendrai juste la parole pour clore la séance, mais ne partez pas, on a quelques informations encore à vous donner.

M. HILLMEYER : Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, chers agents.

Vous entendrez peut-être certaines choses identiques par rapport à ce qui a déjà été dit tout à l'heure, mais ça prouve bien notre passion collective, notre passion commune pour le SIVOM et ces années que nous avons passées ensemble à œuvrer sur quelque chose de technique et pas quelque chose de politique.

Au moment de clore ce mandat à la présidence du SIVOM, c'est avec émotion, gratitude et une certaine fierté que je prends la parole devant vous.

Un mandat est toujours une aventure collective. Rien ne se construit seul, encore moins dans un Syndicat intercommunal où la coopération, l'écoute et le sens de l'intérêt général constituent le socle de notre action.

Durant ces années, nous avons traversé des périodes exigeantes, parfois complexes, mais toujours avec une même ligne de conduite : servir nos communes et répondre concrètement aux besoins de nos habitants.

En regardant le chemin parcouru, je crois pouvoir dire que nous avons aujourd'hui un bel outil technique, solide, reconnu et opérationnel. Un outil construit patiemment, modernisé au fil des années et surtout pensé au service des collectivités membres.

Ce mandat aura été marqué par le développement de la gestion dynamique des réseaux d'assainissement. Par ailleurs, le SIVOM est un partenaire privilégié des collectivités dans leurs projets d'aménagement de voiries, de parkings et de bâtiments publics dans le domaine de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Lors de ce mandat, nous avons construit et mis en route la station de BOLLWILLER-FELDKIRCH, qui remplace une station qui datait de 1974. Nous avons également modernisé l'image du SIVOM et sa communication.

L'arrivée de Saint-Louis Agglomération est le point d'orgue du développement de notre territoire.

Enfin, ces six années auront été consacrées à la réflexion sur le renouvellement de notre UVE. Tous les ingrédients sont sur la table, il ne reste plus qu'à organiser le futur. Futur nécessaire pour répondre à l'exigence environnementale.

Mais nos outils ne sont pas uniquement des équipements, des infrastructures ou des compétences techniques. C'est avant tout une organisation humaine, portée par des femmes et des hommes engagés, compétents et profondément attachés au service public.

Je veux ici saluer tout particulièrement les agents du SIVOM. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur capacité d'adaptation ont largement contribué à la qualité du

service rendu. Dans l'ombre, bien souvent, ils sont les artisans quotidiens de ce que nous avons bâti ensemble.

Merci à Régis OCHSENBEIN, le chef d'orchestre. Il transmet sa baguette de dirigeant à Pierre-Victor NAZON, qui a toutes les compétences requises pour lui succéder.

Je remercie également les Vice-Présidents, les délégués, les Maires, les élus communautaires, ainsi que l'ensemble de nos partenaires institutionnels. Nos débats ont toujours été guidés par une ambition commune : faire avancer notre territoire.

Nous avons su investir, mutualiser, rationaliser et préparer l'avenir. Nous avons également veillé à préserver un équilibre financier responsable, parce qu'un outil performant doit rester durable et maîtrisé.

Bien sûr, tout n'est jamais achevé. Les défis à venir sont nombreux : transition écologique, évolution des services publics, contraintes budgétaires, attentes croissantes des communes.

Mais je suis confiant. Le SIVOM dispose aujourd'hui des bases nécessaires pour poursuivre son développement avec ambition et sérénité.

À celles et ceux qui poursuivront cette mission, je souhaite pleine réussite. Je sais pouvoir leur transmettre une structure fiable, des équipes engagées et un esprit de coopération qui fait la force de notre Syndicat.

Pour ma part, je quitte cette présidence avec le sentiment d'avoir servi, modestement mais sincèrement, l'intérêt collectif et je reste à disposition.

Merci pour votre confiance, votre engagement et ces années de travail partagées. Merci, cher Rémy, pour ton engagement à la tête de ce SIVOM. Merci de m'avoir écouté.

Le Président : On remet un petit cadeau à Francis et Régis de la part du SIVOM. C'est un petit geste, mais c'est pour marquer notre reconnaissance à tous les deux.

Et je précise également qu'on proposera à Francis HILLMEYER d'intégrer le COPIL technique sur l'UVE, puisque c'est lui qui a mené ce projet depuis son origine.

Et Régis OCHSENBEIN, on sait où le trouver, puisqu'il n'est pas très très loin, à la mairie de MULHOUSE, je sais maintenant où est son bureau. Donc lorsqu'on aura besoin de ses conseils, on n'hésitera pas à faire appel également à lui.

Voilà, juste pour terminer, vous avez à l'écran les dates des trois Comités d'Administration que vous vous voudrez bien noter dans votre agenda, comme ça, ça vous évite d'avoir d'autres réunions à la même date, si vous pouvez vous les bloquer.

- le mercredi 24 juin à 18h00
- le vendredi 16 octobre à 18h00
- le vendredi 11 décembre à 18h00

Pour les personnes qui ont reçu un petit badge avec votre nom à l'entrée, c'est pour qu'on puisse faire un organigramme avec des photos de l'ensemble des élus du SIVOM, donc ne partez pas sans vous être fait photographier.

Je demande à M. Florian COLOM de ne pas partir avant d'avoir signé le PV en tant que scrutateur.

Et on vous invite maintenant au verre de l'amitié dans le hall du Parc Expo.

Pour les prochaines réunions du Conseil d'Administration, on vous donnera encore le lieu, mais il y a de fortes chances qu'on les fasse à la Maison du Territoire à SAUSHEIM, dans l'auditorium. Il est normalement assez grand pour accueillir les élus du SIVOM, mais on vous précisera encore le lieu. Retenez déjà au moins les dates.

Merci de votre présence ! M. CHERAY ?

M. CHERAY : Deux, trois petites minutes. C'est toujours une remarque que je fais en début de mandature de ce SIVOM. Je la refais ce soir. Ça va être un petit clin d'œil, non pas aux hommes, mais aux femmes, à la gent féminine.

Je constate toujours et encore que l'installation de ce nouveau mandat du SIVOM ne fait pas la part belle aux dames. On a quand même une piètre image quant à l'égalité et à la parité.

Le Président : On note la remarque, Michel, mais crois-moi...

M. CHERAY : Je ne pouvais pas me taire !

Le Président : Oui, tu ne pouvais pas te taire !

Il se trouve que, et ça, ce n'est pas nous qui le décidons, au niveau des élus, il y a malheureusement une très, très grande majorité d'hommes. Et donc, la clé de répartition n'est pas totalement respectée, mais elle est à peu près celle du nombre de femmes qu'il y a dans nos différentes instances.

Et l'autre remarque, c'est qu'on a quand même des femmes Vice-Présidentes au niveau du SIVOM et on en a un peu plus que ce qu'il y avait déjà, mais peut-être que ce n'est pas suffisant, je suis d'accord avec toi.

Et ensuite, vous le savez, pour ceux qui sont dans des Agglomérations, des Communautés de Communes, peut-être moins dans les Syndicats, il y a aussi parfois un équilibre politique à trouver entre les différentes Communes qui constituent les Agglomérations et les Communautés de Communes, il faut faire un équilibre et il n'y a pas toujours de la place pour tout le monde. En sachant que lors de ce mandat, vous savez que nos relations avec la ville de MULHOUSE sont un peu différentes du passé et que MULHOUSE a de nouveau fait le plein des élus au sein de l'Agglomération m2a. Et de ce fait-là, il y a plus de Mulhousiens qu'avant et donc il y a certains comme moi qui étaient dans le passé Vice-Président de l'Agglomération où j'ai laissé mon poste pour laisser des places ouvertes pour de nouveaux élus.

Donc c'est vrai que ce n'est jamais parfait, mais effectivement, il y a encore du chemin à faire, je suis d'accord avec toi.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Sinon, je vous propose de clore ce Conseil d'Administration. En vous remerciant une nouvelle fois et on peut continuer à discuter autour du verre de l'amitié. Mais ceux qui doivent faire des photos, d'abord la photo !

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2026

Fait à Mulhouse, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance

Pierre-Victor NAZON



Le Président

Rémy NEUMANN



The official stamp is circular with a blue border. The text 'MULHOUSE S.D. ALSACE' is written along the top inner edge, and 'SIVS' is at the bottom. In the center is a heraldic crest featuring a seated figure holding a staff, with a star below it.